

Avenir
de l'Europe



Frédéric Bourquin,
Président de la Fédération
Française des Maisons de l'Europe

BRUXELLES, C'EST ENCORE LOIN ?

«

« L'Europe, quel numéro de téléphone ? » demandait Henri Kissinger, secrétaire d'État américain dans les années 1970. Il se plaignait de ne pas avoir d'interlocuteur identifié à Bruxelles, au siège de la Commission européenne.

« L'Europe, quel numéro de téléphone ? » est une question que peut se poser légitimement un citoyen européen actuellement. À qui s'adresser ? À la Commission européenne à Bruxelles, au Parlement européen à Strasbourg, à la Cour de justice de l'UE à Luxembourg ?

L'Union européenne a fait le choix de ne pas créer des administrations régionales ou locales dépendant d'elle mais de s'appuyer sur celles des États membres. Ainsi nos préfets appliquent les directives européennes, nos juges tranchent des litiges en fonction du droit européen, nos maires font construire les équipements financés par l'Union. Ce choix a évité la création d'une administration parallèle qui aurait été redondante et coûteuse.

Mais, en contrepartie, le citoyen français peut rencontrer des difficultés à identifier un interlocuteur pour lui parler d'Europe, d'autant plus que les femmes et hommes politiques évitent souvent le sujet. Il est tellement plus facile soit de s'attribuer les réalisations financées par l'Union ou de se défaire sur elle des décisions peu populaires !

Comblé ce déficit d'information et d'explication entre Bruxelles et le terrain est le rôle des Maisons de l'Europe. Il s'agit d'associations fondées et animées par des militants de la cause européenne qui, à l'aide de bénévoles, et pour certaines, de salariés, informent sur les politiques de l'Union, forment aux institutions et mécanismes européens, promeuvent la mobilité des jeunes et des moins jeunes, organisent des conférences, mettent à disposition des cours de langues européennes.

Elles sont 38 à travers la France et il s'en crée de nouvelles chaque année. Vingt maisons ont obtenu leur accréditation en tant qu'Europe Direct et bénéficient en contrepartie de financements partiels de la Commission. Dans ce cas, elles doivent respecter un cahier des charges strict et rendre compte chaque année. Elles sont alors des relais officiels d'information des institutions de l'UE. Dans tous les cas, Europe Direct ou non, les Maisons doivent chercher le soutien financier de collectivités locales et régionales, les cotisations des adhérents ne pouvant suffire à leur fonctionnement, surtout lorsqu'elles emploient des salariés.

La Fédération Française des Maisons de l'Europe a pour rôle de les représenter auprès des pouvoirs publics, de monter et mener des actions communes et de mutualiser les compétences. Ces actions sont soutenues par le ministère des Affaires européennes.

**« Les Maisons de l'Europe
sont le maillon indispensable
entre les territoires
et Bruxelles. »**

Que peuvent demander nos concitoyens aux Maisons de l'Europe ?

Tout d'abord trouver la réponse à leurs questions sur l'UE: « Comment envoyer ma fille ou mon fils dans un pays européen, soit au titre d'Erasmus, soit dans le cadre du Corps européen de solidarité ? Comment obtenir un financement européen pour un projet ? Comment créer un jumelage entre ma commune et des villes européennes, etc. »

Ensuite participer à des événements organisés par les Maisons: conférences, tenue de stands d'information dans des salons, foires, forums des associations ou à l'occasion de la Fête de l'Europe le 9 mai, de la Journée européenne des langues, le 26 septembre.

Pour les jeunes en particulier mais pas exclusivement, assister à des présentations ou des animations sur l'Europe, les traditions, coutumes et langues de nos voisins; participer à des échanges de jeunes; se préparer à un départ pour une mobilité européenne en recevant des informations sur le pays d'accueil.

Quelques Maisons organisent des cours de langues européennes avec un professionnalisme reconnu pour certaines par l'attribution de la certification Qualiopi, gage de qualité.

Cet inventaire n'est pas exhaustif car les Maisons s'adaptent aux demandes des enseignants, des élus locaux et montent à la demande des formations et des projets sur mesure. Leur action est animée par la foi militante des bénévoles et par la compétence des salariés pour celles qui en ont.

Leur implantation locale, leurs liens avec les collectivités territoriales, l'enracinement de leurs bénévoles et salariés permet d'affirmer que là où il y a une Maison de l'Europe, l'Union européenne n'est jamais loin ! Les Maisons de l'Europe sont le maillon indispensable entre les territoires et Bruxelles. ■